



Le président de l'Association Porte-Bonheur à laquelle le bénéfice de la manifestation sera distribué.



La fête était assurément familiale !



Le fameux concours de terrines a fait se mesurer 30 participants différents.



Bravo à M. Blaise Pernet de Corcelles-Payerne gagnant du Groin d'or !

Tour du Pays de Vaud

Le Tour du pays de Vaud passera par la commune de Valbroye le vendredi 30 mai 2014 lors de l'étape Dompierre VD - Romanel-sur-Lausanne. Des perturbations de trafic sont à prévoir ce jour-là.



Offre d'emploi

A la suite du développement de ses activités, la Fondation Le Pérou recherche pour son secrétariat et sa bourse, un (e) employé (e) de commerce avec rémunération à l'heure.



Vos missions : prise de procès-verbaux des séances de Conseil, diverses correspondances, comptabilité de la Fondation, calcul et versement de salaires, indemnités, charges sociales.

Votre profil : CFC d'employé de commerce, disponible en journée et/ou en soirée, avec expérience et sens de l'organisation, à l'aise avec les chiffres et la gestion administrative.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au Président de la Fondation, M. Patrick Gander au 026 668 54 53

Un événement a marqué notre vie locale ?
Contactez-nous pour apporter votre témoignage avec quelques photos !

Pour un petit tour de Valbroye...

Marnand

C'est évidemment regrettable. Nul document en notre possession ne permet de révéler précisément la genèse du village. La plus ancienne mention du nom, alors orthographié Marnant, date de 1142. Dans quelques documents, on rencontre aussi les graphies Marnans et Marnens. Cette dénomination provient peut-être de la marne, terre calcaire, légère, proche de la craie, utilisée autrefois pour fertiliser les champs. Elle évoquerait la présence de ce composant dans les sols de notre région.

En vérité, on ne connaît presque rien de l'histoire du village avant le Moyen-âge. Il semblerait que la contrée était déjà peuplée à l'âge du bronze moyen (du 16e au 12e siècle av. J.-C.), période qui se caractérise notamment par des inhumations en tumulus. En effet, au début des années 1800, on a retrouvé quelques tumulus dans les environs. Nous savons, par contre, que l'endroit était habité à l'époque romaine puisqu'on a retrouvé dans les bois à l'est de Marnand des vestiges d'un aqueduc romain (encore visibles de nos jours). Une voie romaine traversait en outre le territoire de la commune du sud au nord. Son tracé est bien identifiable sur les photos aériennes : les cultures poussent moins vigoureusement à sa surface.

Au 12e siècle Marnand était sous la domination du chapitre de Lausanne et du prieuré de Payerne. Vers 1220, un évêque lausannois fit ériger un château à Villarzel et fonda une châtellenie, c'est-à-dire un territoire tenu, exploité et protégé par un châtelain. Marnand en fit partie. En 1511, un docteur en droit de Lausanne, Etienne Loys, hérita, de la veuve du châtelain de Villarzel, de la coseigneurie de Marnand. Etienne Loys prit dès lors le titre de seigneur de Marnand. Le château a été bâti vers 1690 par l'un de ses descendants. Ceux-ci conservèrent le titre durant deux cents ans.

En 1536, les terres dépendant de l'évêque de Lausanne se trouvèrent sujettes de Berne. Le village fit alors partie du baillage de Moudon. Un ancien bailli de Moudon acheta et agrandit, en 1708, le château.

A partir de la fin du 18e siècle, la route « de Coppet à Faoug » était empruntée par de nombreuses diligences. Vers 1830, on dénombrait quotidiennement plus de 120 convois. A cette époque, on construisit un relais de poste, un des plus importants du pays, qui comprenait une dizaine de bâtiments. L'arrivée du chemin de fer en 1876 bouleversa l'image du site et le village perdit une bonne part de son importance. Le Rioz de Marnand est un affluent de



la Broye. Canalisé, il activa les roues de plusieurs moulins dès les années 1600. Le dernier à fonctionner, appelé Moulin des Sources, eut ses heures de prospérité au 20e siècle, tout particulièrement lors des restrictions alimentaires des deux conflits mondiaux.

Si les oies résident à Granges, Marnand est peuplé d'escargots (Coquilles ou Couquelyes), sympathiques gastéropodes qui s'affrontaient sur les armoiries la commune.

La population est passée de 248 en 1900 à 180 aujourd'hui. Jusqu'au début du siècle dernier, les diverses formes de production agricole constituaient l'essentiel de l'économie locale, aux côtés de moulins et d'une scierie. Si ces derniers ont tous trépassé, la culture du tabac reste bien vivante, illustrée par la présence de plusieurs grands hangars de séchage. Actuellement, six familles paysannes demeurent encore à Marnand. Certains lieux de rencontre ont disparu au cours des dernières décennies (poste et épicerie). Reste heureusement le café-restaurant-pizzeria. Un magasin de détail et une boutique de vêtements ouvriront leurs portes dans quelques mois, sur l'emplacement des anciennes écuries du relais.

Outre le château, sa ferme de style bernois et le Moulin des Sources, plusieurs antiques bâtiments subsistent dans le village. Mentionnons le collège, le café de la Poste, autrefois lieu de rencontre des palefreniers et les hostelleries de jadis, de part et d'autre de la route de la Gare. Plusieurs chemins de tourisme pédestre jalonnent le territoire du village. Dans la vallée comme dans les forêts.



L'entrée du château

Très engagées dans les collaborations intercommunales, nos anciennes autorités avaient, depuis des décennies, partagé avec Granges paroisses, écoles, réseaux d'eau, SDIS, STEP, société de laiterie, téléseu et les diverses sociétés locales. Il s'agissait, osons l'image, de longues fiançailles ... qui aboutirent à un mariage à huit !

Malgré quelques inconvénients occasionnés par l'artère Payerne-Lausanne, notre petit village bénéficie d'une tranquillité enviable, tout en étant proche des voies de communication et des commerces. Ces avantages contribuent à faire de Marnand un endroit agréable à habiter. Continuer à vivre en harmonie avec ses voisins et la belle nature qui nous entoure reste sans doute le souhait de chacun !

Permettez de conclure avec ce mot Mar(n)and : « Quant à moi, j'en n'aurai jamais Mar – nand doutez pas – de vivre dans ce joli coin du pays romand ».

*Didier Cosendai
Secrétaire municipal jusqu'en 2011.*

Image de fond : Marnand vu du sud

Bulletin d'information à la population

N° 14 - mars 2014

Infos communales

Conseil communal

Première séance 2014 du Conseil communal :

- 14 avril 2014, Combremont-le-Petit à 20h00

Les extraits du procès-verbal des séances du Conseil communal sont disponibles sur le site Internet www.valbroye.ch.

Les séances du Conseil communal sont publiques.

Votations

A chaque scrutin, le bureau de dépouillement doit éliminer des votes avant de procéder au comptage des voix, en raison d'erreurs d'inattention des votants. Voici les erreurs les plus fréquentes :

- la carte de vote n'est pas signée, ou la date de naissance n'est pas complète.
- les bulletins ne sont pas scellés dans l'enveloppe jaune.
- d'autres mots que « oui » ou « non » figurent sur le bulletin.
- d'autres signes que « - » (pour un vote blanc) sont écrits sur le bulletin.
- on vote au verso des bulletins au lieu du recto (cases prévues à cet effet)

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site internet de Valbroye : www.valbroye.ch – Pilier public – Votations/Elections.

Changement de dicastère municipal

Dans sa séance du 3 mars 2014, la Municipalité a validé le transfert du dicastère Bâtiment Communaux des mains de M. Christian Cosendai à celles de M. Patrice Favre.

Couplé à celui de la Police des constructions et du Service Technique, le dicastère de M. Cosendai représentait en effet une charge de travail très conséquente, et cette nouvelle répartition permet un rééquilibrage des charges au sein de la Municipalité.

Ordures ménagères - passage à la taxe au poids

Depuis le 1er janvier 2014, la taxe au sac a été supprimée et remplacée par une taxe au poids.

Nous rappelons que tous les déchets ménagers doivent être éliminés dans les bennes prévues à cet effet. Tout dépôt de sacs, y compris les anciens sacs gris taxés de Valbroye, à l'extérieur des bennes compactantes sera sanctionné et amendé. Les cartes doivent être chargées d'un solde minimum de 5.- avant toute utilisation.

La Municipalité remercie la population de sa bonne collaboration à l'occasion du passage à la taxe au poids.

Désaffectation partielle de cimetières

Conformément aux dispositions de l'art. 70 du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité de Valbroye informe le public ainsi que les personnes concernées que :

- Le secteur du cimetière de **Combremont-le-Grand** comprenant les tombes à la ligne numéros 126, 140-150 et 1-42, années 1953 à 1974.
- Le secteur du cimetière de **Cerniaz** comprenant les tombes à la ligne 10-19, années 1945-1967.

seront désaffectés à partir du 1er septembre 2014.

Ces désaffectations s'appliquent par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées dans ces tombes. Les familles désireuses de reprendre les monuments funéraires, les entourages ou les objets de garniture des tombes, peuvent en faire la demande, par écrit, à la Municipalité de Valbroye d'ici au 1er juillet 2014.

A l'expiration de ce délai et conformément aux dispositions de l'art. 72 du Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité en disposera librement. La liste des tombes à désaffecter peut être consultée auprès du greffe municipal.

Cet avis a été publié dans la FAO du 21 février 2014.

Modification des emplacements d'avis de décès

Dans le cadre du remplacement de certains panneaux en mauvais état, la Municipalité a décidé de diminuer la quantité des cases pour avis de décès à Granges.

Les emplacements suivants sont conservés : maison de commune, pharmacie, carrefour du Coin, Coop.

Abattage arbres

Nous rappelons que tout abattage d'arbre, **même fruitier**, de 20 cm et plus (mesurés à 1,30 m de hauteur) est soumis à autorisation de la Municipalité, conformément au règlement communal sur la protection des arbres du 4 juin 2012.

Le formulaire de demande d'abattage d'arbre(s) est disponible sur le site internet www.valbroye.ch, onglet informations officielles, règlement.

Signalement de défautsosités

La Municipalité invite chaque citoyen à signaler directement à l'administration communale toute défectuosité qu'il pourrait constater (éclairage public, horloges, chemins ou autres).

Nous nous efforcerons d'y remédier le plus rapidement possible.

Séance publique - EMS, APPRO, CAT, HNM

La commune de Valbroye, la Fondation Le Pérou et la Fondation Duc invitent le Conseil communal, ses concitoyens-nes et toutes les personnes intéressées par les futurs projets d'établissement médico-social, appartements protégés, centre d'accueil temporaire et home non médicalisé à participer à la séance qui aura lieu le :

- Lundi 5 mai 2014 à 19h30 au Centre Sous-Bosset à Granges

Au programme : Présentation de l'avancement des étapes de nos projets, les plannings, l'impact, les procédures, etc...

Taxes

La Municipalité vous informe que trois nouveaux règlements communaux impliquant des modifications de taxes ont été validés :

- Règlement sur la distribution de l'eau et son annexe
- Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe
- Règlement sur la gestion des déchets et son annexe

Ci-dessous, un rappel des taxes courantes, valables pour 2014 :

- Consommation d'eau (+ TVA à 2.5 %) :
- Abonnement annuel : CHF 60.00/unité locative
 - Vente d'eau : CHF 1.50/m3
 - Location compteur et sous-compteur : CHF 40.00/année

- Taxe d'épuration (+ TVA à 8 %) :
- Taxe annuelle d'entretien des collecteurs eaux usées : CHF 0.20/m3 d'eau consommée
 - Taxe annuelle d'entretien des collecteurs eaux claires : CHF 0.20/m3 d'eau consommée
 - Taxe annuelle d'épuration : CHF 1.10/m3 d'eau consommée

- Impôt foncier :
- 0.6 % de la valeur fiscale

- Déchets (montant TTC) :
- Taxe pour l'élimination des ordures ménagères (bennes compactantes) CHF 0.54/kg
 - Taxe annuelle pour un ménage d'une personne : CHF 40.00
 - Taxe annuelle pour tout autre ménage : CHF 70.00

Plaques de rue - numéros de maison

Nous avons été rendu attentifs au fait que certaines rues ou maisons ne portaient pas de plaque de nom de rue ou de numéro de maison. Nous vous invitons à nous informer de toutes absences de signalisation afin que nous puissions y remédier.

Le village de Cerniaz sera équipé dans le courant de cette année.

Recensement des chiens

La Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale :

- les chiens acquis ou reçus en 2013 ;
- les chiens nés en 2013 et restés en leur possession ;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2013, pour radiation ;
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Ces opérations sont possibles par le guichet virtuel de la commune.

Cartes CFF commune

2 cartes journalières CFF sont à la disposition des habitants de la commune. Leur disponibilité est visible sur le site Internet www.valbroye.ch – mobilité – transport.

Réservation et paiement au guichet du Contrôle des habitants
Prix : habitants de Valbroye CHF 38.- (hors Valbroye : CHF 48.-).

Vente des Passeports-Vacances

- 30 avril 18h00 - 20h00
- 2 mai 10h00 - 11h00

A la salle de la Paroisse catholique à Payerne.

Transports publics - projet d’horaire 2015

La 2ème étape du RER Fribourg sera mise en service en décembre 2014. L'élément phare de cette 2ème étape touche en particulier la Broye, s'agissant de la mise à la cadence à 30 minutes de la ligne Fribourg – Payerne – Yverdon-les-Bains. Afin d'adapter le réseau de bus à cette nouvelle situation, les deux cantons concernés, en collaboration avec la COREB, ont mené une étude de desserte bus dans la Broye.

Le nouveau réseau de bus proposé est cohérent avec les développements prévus du RER Fribourg (2015) et du RER Vaud (2018) et permettra de faire profiter au mieux l'ensemble de la région des avantages que procurent les développements du réseau ferroviaire.

Le projet d'horaire 2015 est mis en consultation selon la procédure usuelle sur le site internet de l'Office fédéral des transports (www.projet-horaire.ch) du 27 mai au 15 juin 2014.

N'hésitez pas à consulter leur site Internet et à faire part de vos remarques.

Infos administratives

Adresse	
<div>Administration communale de Valbroye</div> Rue du Collège 16 <div>Case postale 56</div> 1523 Granges-près-Marnand	
Ouverture des bureaux	
<div>Du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00</div> <div>Mardi, guichet fermé (téléphone uniquement)</div> <div>Jeudi, fermeture à 18h00</div>	
Téléphone, fax et adresses électroniques	
Contrôle des habitants / réception	tél. 026 668 54 00 <div>fax 026 668 54 01</div> habitants@valbroye.ch
Bourse	tél. 026 668 54 10 <div>fax 026 668 54 01</div> bourse@valbroye.ch
Greffe	tél. 026 668 54 20 <div>fax 026 668 54 21</div> greffe@valbroye.ch

Adresses électroniques des Municipaux	
Guy Delpedro	g.delpedro@valbroye.ch
Christian Cosendai	c.cosendai@valbroye.ch
Patrice Favre	p.favre@valbroye.ch
Patrick Gander	p.gander@valbroye.ch
Thierry Dubrit	t.dubrit@valbroye.ch
Cosette Hausammann	c.hausammann@valbroye.ch
Eric Maire	e.maire@valbroye.ch
Michaël Thomi	m.thomi@valbroye.ch
Valérie Hadorn	v.hadorn@valbroye.ch

Des informations vous manquent ?
Rendez-vous sur le site Internet www.valbroye.ch, ou adressez-vous à l'administration communale.

Prochaine édition : juin 2014
Horaire de l'administration durant les vacances de Pâques
Durant les vacances de Pâques, l'administration communale sera fermée les après-midi durant la semaine du 22 au 25 avril.
A l'occasion du pont de l'Ascension, l'administration sera fermée le 30 mai.